

mie, soutenus par la piété, concourent à donner l'aisance et le bonheur.

Ils veulent, eux, diminuer plutôt qu'augmenter cet impôt cruel prélevé sur le salaire de l'époux, sur les pleurs de l'épouse, sur le sang des familles, par le tyran de l'intempérance.

Ils ne sont ni peureux, ni indifférents.

Sans se laisser arrêter par des considérations d'amitié, de fausse pitié, de partisanerie, ou même d'intérêt personnel, ils savent parler avec franchise, et remplir leur devoir avec énergie et constance. Ils ont le jugement droit ; ils savent donc que ce qui appauvrit les familles ne saurait enrichir une population, et que si la boisson fait marcher le commerce dans un village ou une paroisse, c'est vers la ruine morale et même matérielle.

Ils veulent le bon ordre public, et conserver à leur paroisse ou à leur municipalité le renom de pux, de labeur honnête, de respect mutuel et de bon accord, qui est la base du crédit moral d'une population, et dont la tempérance est une des conditions essentielles.